

13 Nov

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau de  
Canaletti, offert en vente par  
M. Gust. De Gargue, à Anvers

1828

1828 M<sup>re</sup> De Gargue. tabl. de Canaletti.

NUMÉRO  
D'ORDRE.

DATE  
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

Direction générale  
des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N<sup>o</sup>  
8155.

N. B. Rappeler dans la réponse la  
date et le numéro de la dépêche,  
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 30 <sup>g<sup>be</sup></sup> 1860.

Messieurs,



On offre de céder au Gouvernement,  
un portrait de Charles le Téméraire,  
peint par Rogier De Bruges, qui  
serait une œuvre remarquable et digne  
de prendre place dans le Musée de l'Etat.  
Le prix demandé est de frs 4,000, mais  
je pense que l'on obtiendrait une réduction  
de mille francs. Veuillez, je vous prie,  
Messieurs, examiner le mérite et l'authen-  
ticité de ce tableau, que je fais déposer  
au local du Musée.

Agreez, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. Rogier

A Messieurs les Membres de la Commission  
du Musée Royal de Peinture et de Sculpture.

Bruxelles le 8 Décembre 1860



Monsieur

Nous avons examiné le tableau représentant  
le portrait de Charles le Téméraire, attribué à Rogier  
de Bruges et déposé au bureau de la Commission du  
Musée.

Cette petite production a souffert: la peinture nous a  
paru avoir été transportée, sur un nouveau panneau,  
et l'on remarque que la couleur a été altérée et  
restaurée en plusieurs endroits, principalement dans la  
bouche, le front, la joue, la chevelure du personnage.

A Monsieur Warez Président de la commission du Musée royal  
de Peinture et de Sculpture.

Quant à la valeur nous croyons pouvoir la fixer  
à quinze cents francs, sur est bien établi que le  
personnage représenté soit bien Charles le Téméraire.

Agriez Monsieur l'assurance de nos  
sentiments respectueux.

Etienne Le Roy

J. P. Fligny

Brux. 17 Janvier 1861.

à M. le Comte de l'Inde

737

Conformément au V<sup>o</sup>is  
exprimé par votre lettre du  
30 ybr 57. Dor. gén. des B. et.  
N<sup>o</sup> 8155, nous avons exécuté  
attentivement le portrait de  
Charles-L. Comenius, attri-  
bué à Payer de Berger.

Voir le dossier  
N<sup>o</sup> 735  
(c. 14<sup>me</sup> des tabl. de Steenboud)

Cette peinture se souf-  
frit et paraît avoir été  
transportée sur un nouveau  
sujet par un autre  
avant d'être envoyée  
à la Couronne. Il est  
certain que la Couronne a été altérée  
et restaurée en plusieurs  
endroits. D'un autre côté  
il résulte des renseignements  
que nous avons recueillis  
à la Bibliothèque royale  
qu'il est permis de douter  
de l'authenticité de ce  
personnage que ce  
portrait représente.

Nous pensons en consé-  
quence M. le Comte de l'Inde  
qu'il n'y a pas lieu

De votre proposition de  
donner suite à l'acqui-  
sition de cet ouvrage  
Mellay agrée, etc.  
Avec.

Le Président

Le Secrétaire  
H. B. M.

P. B. M.

Wingman 1449

COPIE

Bruxelles le 5 février 1861

Ministère de l'Intérieur  
Direction générale des Beaux-Arts,  
des Lettres et des Sciences

-----

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu d'une convention passée avec M. Van Nieuwenhuys, propriétaire à Bruxelles, le Département de l'Intérieur a acquis, au nom de l'Etat, pour les collections du Musée Royal de peinture, les oeuvres d'art ancien ci-après désignées, desquelles l'authenticité est garantie par le vendeur, à savoir:

- 1°) Deux tableaux peints par Thierry Stuerbout, représentant des épisodes de la légende de la femme de l'empereur Othon II,
- 2°) Une tête d'homme, portrait par Roger Vander Weyden

Cette transaction a été conclue, moyennant une somme de trente et un mille francs

Mon intention est de demander à la Législature un crédit spécial pour le paiement de ces objets. Toutefois, il a été entendu avec M. Van Nieuwenhuys que si, dans un délai de quatre mois, ce paiement ne pouvait s'effectuer régulièrement et en totalité par suite de circonstances indépendantes de la volonté du Gouvernement, il lui serait fait, dans tous les cas, endéans ce terme, une avance de seize mille francs.

Dans cette éventualité, Messieurs, ce serait de toute nécessité, le budget de l'établissement, dont la direction vous est confiée qui devrait supporter cette dépense. Au surplus, il serait difficile de faire un meilleur emploi des fonds destinés aux achats des tableaux anciens.

Veillez, Messieurs, faire prendre, le plus tôt possible, les deux tableaux de Stuerbant chez Mr Nieuwenhuys et le portrait de Roger

se trouvant au Palais Ducal.

A Mess. les membres de la Commission Directrice des Musées Royaux Bruxelles. Agréez, Messieurs..... Le Ministre de l'Intérieur (s).....